

Le 24 octobre 2005
Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate



Fédération des coopératives
d'habitation intermunicipale
du Montréal métropolitain

Élections municipales du 6 novembre: La FECHIMM présente ses demandes en matière de transport et de logement coopératif

Lors de son colloque annuel de formation du 22 octobre dernier, intitulé «Habiter c'est plus que se loger», la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) a convié les trois partis politiques en lice pour la mairie de Montréal à un débat sur les enjeux prioritaires touchant les quelque 370 coopératives d'habitation membres. M. Richard Bergeron de Projet Montréal, Mme Annie Samson de Vision Montréal et M. Cosmo Maciocia de l'UCIM ont débattu d'habitation et de transport collectif.

Suite à ce débat, la FECHIMM fait connaître les 4 enjeux qu'elle juge majeurs dans le cadre de la campagne électorale:

1. **La lutte à l'appauvrissement et à la crise du logement par la mise en place de mesures d'inclusion performantes** garantissant la production de 20 à 30 % de logements communautaires « salubres et abordables » dans tous les projets de développement résidentiel de plus de 20 unités de logement.
2. **La reconnaissance du mode coopératif comme celui à privilégier** dans la constitution d'un parc de logements communautaires abordables. À cet effet, la FECHIMM demande la création d'une banque de terrains par la Ville offerts prioritairement au mouvement coopératif en habitation, pour qu'il puisse y construire du logement communautaire.
3. **La baisse des tarifs et l'amélioration du service et de l'accessibilité du transport en commun** comme moyen de lutter contre la pauvreté, la pollution, l'étalement urbain, l'investissement outrancier dans les infrastructures autoroutières. La FECHIMM dénonce les hausses répétées des prix qui découragent l'utilisation du transport en commun. Elle dénonce aussi le prix plus élevé des billets à l'unité ou en lisière, ce qui affecte durement ceux qui ne peuvent s'offrir une carte mensuelle. Cette différence de tarif constitue une mesure régressive à l'endroit des plus démunis.
4. **Le développement du réseau de pistes cyclables utilitaires** pour contribuer à la fluidité des transports, à la sécurité des citoyens cyclistes, à l'encouragement à l'exercice physique et à la réduction des coûts de la santé publique qui représentent le tiers du budget du Québec.

Subséquent au débat - qu'on peut entendre sur le site Internet www.apartsegales.coop -, la FECHIMM considère qu'elle ne peut recommander un vote dirigé vers un seul parti et, en conséquence, invite ses membres et la population montréalaise à voter en fonction de la qualité des candidats et candidates en présence, selon leur sensibilité aux enjeux de développement durable, en particulier le droit à un logement salubre et abordable et l'amélioration du transport collectif et alternatif.

-- 30 --

Pour plus d'informations:
FECHIMM,
André Noël, (514-843-6929, poste 235)